

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales  
7.10 divers

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 octobre se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

**PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

**EXCUSE** : M. DOUYERE

**N° 108-2022 Demande de subventions auprès de la DRAC et de la DSDEN (éducation nationale)  
dans le cadre du renouvellement du contrat triennal « Culture, Enfance, et Jeunesse »**

L'un des objectifs du Ministère de la Culture est de contribuer à l'épanouissement des enfants, dès le plus jeune âge, et des jeunes en leur proposant une offre d'éveil éducative diversifiée et de qualité par le biais de projets de créations artistiques.

Pour répondre positivement à ce souhait, un contrat « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » a été mis en place en 2019 et son renouvellement triennal est en cours pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

En vue d'aider la collectivité à financer les projets d'actions dudit contrat pour la saison 2022-2023, le Président sollicite auprès des membres présents de la CCPAVR l'autorisation de faire des demandes d'aides auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Normandie et de la DSDEN (Direction des Services départementaux de l'Education Nationale) de l'Eure.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des Collectivités ;

**VU** les délibérations des 17 juin 2019, 12 octobre 2020 et 11 octobre 2021 sollicitant des subventions pour la mise en place des projets d'actions culturelles dans le cadre du contrat triennal du C.T.E.J. de 2019 à 2022 ;

**CONSIDERANT** la volonté de démocratiser la culture dès le plus jeune âge et dans tous les temps de la vie des enfants et des jeunes et de poursuivre la mise en place de projets d'actions culturelles dans le cadre du renouvellement du C.T.E.J. pour 3 ans ;

**CONSIDERANT** la nécessité de solliciter la DRAC et la DSDEN pour l'aide au financement des projets d'actions culturelles du C.T.E.J. ;

**CONSIDERANT** que des crédits sont inscrits au budget 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221017-108-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

**CONSIDERANT** que le plan de financement établi comme ci-dessous permettra à la CCPAVR de concrétiser le renouvellement du C.T.E.J. pour la saison 2022-2023 :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>NATURES</i>		<i>SOURCES</i>	
Achats matériel divers	658.25 €	Subvention DRAC	15 000.00 €
Rémunération d'intervenants	30 594.13 €		
Frais communication	3 000.00 €	Subvention EDUC NAT	1 500.00 €
Frais administratifs	422.00 €	Collectivités : . Ville PT-Aud : 19 296.43 € . CCPAVR : 1 485.00 €	20 781.43 €
Frais déplac/repas/log	3 556.25 €	Autres : Coopérative Scolaire Quillebeuf/ Seine	1 449.20 €
Frais personnel	500.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>38 730.63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 730.63 €</b>

*Il est proposé au Bureau communautaire,*

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les demandes de subventions, les plus élevées possibles, auprès de la DRAC de Normandie et auprès de la DSDEN de l'Eure.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

*Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité*


- **AUTORISE** le Président à solliciter les demandes de subventions, les plus élevées possibles, auprès de la DRAC de Normandie et auprès de la DSDEN de l'Eure.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREN



Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221017-108-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022